



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COMIFAC

Vième SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

La cinquième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue le 11 septembre 2008 à Bangui en République Centrafricaine, sous le haut patronage de Son Excellence le Général d'armée François BOZIZE, Président de la République Centrafricaine et Chef de l'Etat.

Cette session a été précédée du 09 au 10 septembre 2008 par la réunion des experts.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC et Tchad.

Y ont également pris part les représentants des organisations et bailleurs de fonds suivants : France, Allemagne-facilitateur du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), FAO, GTZ, PNUE, USAID/CARPE, WWF, Banque Mondiale, ACDI, UICN, OIBT, ICRAF, TRAFFIC, Fondation TNS, REPAR-CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, OAB, CICOS, ainsi que les représentants de la société civile.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celles de la deuxième Vice-Présidente de la délégation spéciale de la ville de Bangui, du Facilitateur du PFBC, du Vice-Ministre de l'agriculture et des forêts de la Guinée Equatoriale, représentant le Président en exercice sortant de la COMIFAC et du Premier Ministre, Chef du gouvernement de la République Centrafricaine.

Dans son allocution, Madame la deuxième Vice-Présidente de la délégation spéciale de la ville de Bangui a exprimé sa joie ainsi que celle des populations de Bangui d'abriter un tel évènement. Elle a ensuite souhaité la bienvenue et un agréable séjour à toutes les délégations à Bangui. Enfin, Madame la deuxième Vice-Présidente a mis en exergue l'attachement de la ville de Bangui aux

principes de gestion durable des écosystèmes forestiers en soulignant les efforts faits pour le maintien du couvert forestier dans la ville.

A son tour, Monsieur Hans SCHIPULLE, Facilitateur du PFBC a, rappelé que le PFBC a été mis en place pour appuyer les efforts des pays d’Afrique Centrale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Il a à cet effet mentionné quelques appuis financiers importants en cours, notamment la mise à disposition d’une dotation de 200 millions de dollars US par la Grande-Bretagne et la Norvège dans le cadre du fonds pour les forêts du bassin du Congo. Il a terminé son propos en rendant un vibrant hommage à Madame le Ministre des Eaux, Forêts, Chasses, Pêche et Environnement de la République Centrafricaine, Président entrant de la COMIFAC pour son engagement qui permet d’entrevoir la consolidation du dynamisme de l’institution.

Prenant la parole, le représentant du Président en exercice de la COMIFAC, S.E. Monsieur Domingo OLOMO MVE, Vice-Ministre de l’Agriculture et des Forêts de la Guinée Equatoriale a dressé le bilan de la présidence équato-guinéenne depuis septembre 2006 au 11 septembre 2008. Il a dans ce cadre présenté les réalisations marquantes de la COMIFAC au cours du mandat de son pays. Il a terminé son propos en souhaitant plein succès à la nouvelle présidente entrante de la COMIFAC et a affirmé la disponibilité de tous les ministres à soutenir les actions de la présidence de la République Centrafricaine.

S.E. Monsieur le Premier Ministre, Chef de gouvernement de la République Centrafricaine a ouvert les travaux de la 5^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Il a à cet effet rappelé les engagements des Chefs d’Etat et décliné les actions menés par le République centrafricaine en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Le bureau mis en place a été constitué ainsi qui suit :

- Président : République Centrafricaine (RCA)
- Vice-Président : République Démocratique du Congo (RDC)
- Rapporteur : République du Burundi

La mise en place du bureau a été suivie par l’audition du rapport général de la réunion des experts. Après l’adoption de ce rapport, les ministres se sont retirés pour le huis clos.

Au cours du huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants :

1. Bilan des activités de la COMIFAC et institutions partenaires (septembre 2006 – août 2008)

2. Plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (2009-2010)
3. Projet de budget biennal 2009-2010
4. Décision des Chefs d'Etat accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC
5. Processus de mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et décision des Chefs d'Etat accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC
6. Réforme de la CEFDHAC, de l'OCFSA et de l'ADIE
7. Etat d'avancement des initiatives sur les financements pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
8. Contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations du bassin du Congo
9. Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale et feuille de route processus harmonisation des politiques forestières
10. Directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale
11. Programme d'actions sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR-LCD)
12. Mise en place de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)
13. Règlement intérieur et statuts du personnel (Projet d'organigramme du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC)
14. Statut des cadres statutaires COMIFAC
15. Questions diverses
 - Périodicité de la tenue du Conseil des Ministres
 - Opportunité d'organiser un 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat en 2009 pour célébrer Yaoundé + 10
 - Tenue d'une conférence de l'OAB
 - Tenue du forum du développement durable à Brazzaville du 27 au 30 octobre 2008

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, les ministres ont pris les résolutions ci-après :

1. En ce qui concerne le projet d'organigramme et compte tenu de l'environnement financier actuel, le Conseil des Ministres a adopté l'organigramme composé des postes suivants :

- un Secrétaire Exécutif ;
- un Secrétaire Exécutif Adjoint ;
- un Directeur Administratif et Financier ;
- un Chargé de programme Forêt/Conservation ;

- deux Assistants Techniques Forêt/Conservation ;
- un (e) Juriste Fiscaliste ;
- un (e) Chargé de Communication et de documentation ;
- un (e) Comptable ;
- un personnel d'appui composé de :
 - o un (e) secrétaire de Direction ;
 - o un (e) planton ;
 - o un (e) secrétaire réceptionniste ;
 - o quatre chauffeurs ;
 - o quatre gardiens et
 - o un (e) agent d'entretien

Ces postes seront pourvus progressivement en tenant compte des besoins et des moyens financiers disponibles.

En outre, pour faire face à l'émergence des défis nouveaux liés au changement climatique, à la lutte contre la désertification et à la préservation de la biodiversité, le Conseil a décidé de recruter un expert par domaine, spécialiste sur ces questions, relevant techniquement du Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur technique.

2. Concernant le Règlement Intérieur et le Statut du personnel de la COMIFAC, les Ministres ont instruit le Secrétariat exécutif de transmettre les documents amendés et complétés par la réunion des experts aux différents pays membres dans un délai de quinze (15) jours pour appréciation avant leur adoption au prochain Conseil extraordinaire des Ministres.

3. Pour le bilan biennal 2007-2008, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de produire dans un délai d'un mois, un bilan détaillé de l'exercice antérieur tenant compte du programme d'activités et du budget adopté en septembre 2006 à Mongomo. Ce point sera examiné lors du prochain Conseil extraordinaire des Ministres.

4. S'agissant du plan d'action biennal et du budget prévisionnel 2009-2010, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de produire dans un délai d'un mois, le plan d'action et le budget biennal 2009-2010 conformément au format de la CEEAC en y intégrant les activités des institutions partenaires et des coordinations nationales. Par ailleurs, les Coordinations nationales doivent transmettre leurs programmes d'actions au Secrétariat Exécutif dans un délai de quinze (15) jours afin que leurs activités soient intégrées dans le plan d'action biennal 2009-2010. Ce point sera également examiné lors du prochain Conseil extraordinaire des Ministres.

5. Concernant le mandat de l'équipe actuelle du Secrétariat Exécutif, le Conseil des Ministres a décidé de libérer les postes des cadres statutaires du Secrétariat Exécutif. Toutefois, cette décision prend effet après le Conseil des Ministres extraordinaire prévue le 26 octobre 2008 à Brazzaville.

Les Ministres ont instruit le Secrétaire Exécutif de transmettre le descriptif des postes et le profil des candidats à tous les pays membres de la COMIFAC. Pour chaque poste, trois dossiers maximum de candidatures seront présentés par chaque pays membre.

6. S'agissant du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et des institutions partenaires et en application de la décision n° 8 de la 13^{ième} Conférence des Chefs d'Etats du 30 Octobre 2007, le Conseil des Ministres a donné mandat à la Présidente en exercice de la COMIFAC de se concerter avec les autorités de la CEEAC afin de mettre en place un mode opératoire sécurisé relatif à la mise à disposition et à la gestion des ressources affectées à la COMIFAC et à ses institutions partenaires. Le Conseil a invité la Présidente en exercice de veiller à la mise en œuvre effective des dispositions convenues avec la CEEAC.

En outre, le Conseil a instruit le Secrétariat Exécutif d'élaborer un budget conséquent tenant compte des besoins du plan de convergence en intégrant les priorités du Burundi, du Rwanda et de Sao Tomé et Principe.

7. Pour la réforme de la CEFDHAC, les Ministres ont adopté les documents validés par la 6^e CEFDHAC de novembre 2007 à Libreville, notamment les statuts, le règlement intérieur, le dispositif organisationnel et le projet de convention de collaboration COMIFAC-CEFDHAC. Toutefois, ils ont décidé d'examiner la question du siège de la CEFDHAC lors de leur prochaine session extraordinaire.

8. Concernant les fonds britanniques pour les forêts du Bassin du Congo, les Ministres ont invité les structures chargées de la gestion de ces fonds d'accélérer le processus de son opérationnalisation. Par ailleurs, ils ont vivement souhaité que le poste de directeur exécutif dudit fonds soit prioritairement ouvert aux ressortissants de la sous-région.

9. S'agissant du projet de Directives sous-régionales sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale en Afrique Centrale, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétariat Exécutif de transmettre au préalable ledit document aux différents pays membres pour examen avant adoption par la prochaine session du Conseil des Ministres.

10. Concernant le Processus de mise en cohérence des politiques forestières dans la sous région, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétariat Exécutif de transmettre le projet d'accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale et la feuille de route sur le processus d'harmonisation des politiques forestières aux différents pays membres pour examen avant adoption par la prochaine session du Conseil des Ministres.

11. Concernant la contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations du bassin du Congo, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de procéder à une évaluation de la situation dans les pays membres en vue de proposer des mesures d'amélioration de la gestion des redevances forestières affectées aux populations locales.

12. S'agissant de l'état d'avancement des initiatives sur les financements pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, les Ministres ont pris acte des initiatives en cours sur les financements. Ils ont remercié Madame Wangari Maathai pour les efforts déployés et l'ont encouragée à poursuivre son action pour la mobilisation de nouveaux financements.

Les Ministres se sont félicités des concours financiers substantiels de la Grande-Bretagne, de la Norvège, de la BAD et du FEM pour la mise en œuvre du plan de convergence.

13. Concernant le Programme d'actions sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR-LCD), les Ministres l'ont adopté, ainsi que la stratégie de mobilisation des financements pour en faciliter la mise en œuvre.

14. S'agissant de la mise en place de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de veiller à la pérennité de cet Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), notamment par l'acquisition d'une station de captage des images satellitaires par pays.

15. En ce qui concerne la périodicité de la tenue du Conseil des Ministres, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de prévoir dans le règlement intérieur, une disposition portant sur la tenue annuelle d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres. Le rapport d'activités, le budget du Secrétariat Exécutif, ainsi que les états financiers seront examinés annuellement.

16. Concernant l'opportunité d'organiser un 3^{ème} sommet des Chefs d'Etat en 2009 pour célébrer Yaoundé + 10, les Ministres ont approuvé le principe de l'organisation d'un 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat en 2009 pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de la Déclaration de Yaoundé. Le Ministre en charge des Forêts de la République Démocratique du Congo a saisi l'occasion pour informer ses pairs de l'engagement de son pays à abriter cet évènement.

17. Les Ministres des Forêts d'Afrique centrale ont noté la nécessité de remédier aux problèmes actuels de l'Organisation Africaine de Bois (OAB) et ont décidé de se réunir le 26 octobre 2008 à Brazzaville afin de prendre des décisions qui s'imposent.

18. Les Ministres ont été informé de la tenue du forum mondial de développement durable à Brazzaville du 27 au 30 octobre 2008. Compte tenu du rôle stratégique que jouent les forêts du bassin du Congo pour le développement durable, la COMIFAC est invitée à s'impliquer dans l'organisation de cet évènement.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République Centrafricaine, son Président et son gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Les Ministres ont procédé enfin à la signature de la déclaration de Bangui sur la position commune des pays de l'Afrique Centrale sur la préparation des négociations du nouveau régime climat post Kyoto 2012.

Conformément aux dispositions du Traité, les Ministres ont convenu que la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres se tiendra en 2010 en République Démocratique du Congo à une date à préciser ultérieurement.

Fait à Bangui, le 11 septembre 2008

Les Ministres